

La réforme de 1987 a ouvert l'apprentissage à l'ensemble des niveaux de formation et a reculé à 25 ans l'âge maximum d'entrée dans le dispositif. Elle a relancé son développement en le faisant participer au mouvement général d'élévation des niveaux de formation.

Depuis 1987, encouragé par les politiques publiques, l'apprentissage se diffuse vers le haut en investissant de nouvelles certifications et de nouveaux champs de spécialités. Toutefois, les effectifs d'apprentis n'ont véritablement décollé qu'après 1993, une fois enrayerées quatre années de chute du CAP qui s'est depuis maintenu au-dessous de 200 000 apprentis. En vingt ans, le nombre total d'apprentis a presque doublé pour atteindre 426 300 en 2010-2011 (436 100 en 2011-2012 selon les premiers résultats de l'enquête n° 10).

Aujourd'hui, si le CAP domine encore, il regroupe moins de la moitié de l'ensemble des apprentis (41,5%). Les autres principaux diplômes préparés en apprentissage sont le baccalauréat professionnel, le brevet professionnel (BP) et le brevet de technicien supérieur (BTS), qui comptent chacun entre 47 000 et 67 000 apprentis contre 177 000 pour le CAP. Plus d'un apprenti sur quatre prépare un diplôme de niveau baccalauréat et la même proportion un diplôme du supérieur (tableau 01 et graphique 02).

D'un niveau scolaire plus élevé, les apprentis sont plus âgés : de 1986-1987 à 2010-2011, leur âge moyen est passé de 17,5 à 19,1 ans. L'enchaînement de plusieurs contrats autorise désormais la poursuite d'études en apprentissage, plus fréquente au niveau secondaire : les apprentis représentent 62,3 % des recrutements en première année de BP et 31,2 % en baccalauréat professionnel. Dans l'enseignement supérieur, l'apprentissage recrute surtout des lycéens ou des étudiants des universités : en 2010-2011,

23,5 % des apprentis en première année de BTS étaient déjà apprentis l'année précédente, 6,4 % pour les DUT et 24,8 % pour les ingénieurs.

Rapporté à l'ensemble d'une génération, le poids de l'apprentissage a progressé depuis 1993, plus fortement pour les garçons que pour les filles. Les filles s'orientent moins souvent vers la voie professionnelle après le collège et investissent un éventail beaucoup moins large de spécialités. En 2010-2011, les apprenties représentent ainsi 3,7 % de la population des filles âgées de 15 à 19 ans contre 9,7 % des garçons du même âge (graphique 03). Traditionnellement, l'apprentissage de premier niveau (CAP-BEP) est plus développé dans les spécialités de la production (7 apprentis sur 10) que dans celles des services où il se concentre sur un petit nombre de diplômes dominés par les filles. La situation s'inverse au niveau supérieur où les spécialités de la production rassemblent 4 apprentis sur 10 (9 sur 10 en formations d'ingénieurs) avec la pénétration de nouveaux champs d'activité dans le domaine des services, notamment du commerce et de la gestion (graphique 04). Cette évolution favorise la participation des filles ; elles représentent 31,5 % des apprentis en 2010 contre 28 % en 1987. Au niveau I (ingénieur, master), leur part gagne 6 points entre 2007 et 2010, de 29,4 % à 35,4 %. Les apprenties sont plus âgées (19,6 ans en moyenne contre 18,8 ans pour les garçons) et plus qualifiées : 3 apprenties sur 10 préparent un diplôme du supérieur contre 2 sur 10 pour les garçons.

Les apprentis sont des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui préparent un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique (ou un titre) dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise – sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage – et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis (CFA).

Les CFA sont des établissements d'enseignement dispensant une formation générale, technologique et pratique qui doit compléter la formation reçue en entreprise et s'articuler avec elle. La tutelle pédagogique est en général exercée par le ministère de l'éducation nationale ou par le ministère chargé de l'agriculture. Ils sont créés pour la plupart à la suite de la conclusion de conventions entre les régions et des organismes, pour une durée de cinq ans renouvelable. Les CFA peuvent être distingués selon les types d'organismes qui les gèrent : municipalités, chambres de commerce et d'industrie, chambres de métiers, organismes privés, établissements publics d'enseignement. Un petit nombre de CFA, dits « à convention nationale », sont créés à la suite d'une convention passée avec l'État.

Source : MEN-MESR-DEPP
Champ : France métropolitaine + Dom, tous ministères de tutelle

01 Évolution des effectifs d'apprentis (1990-2010)

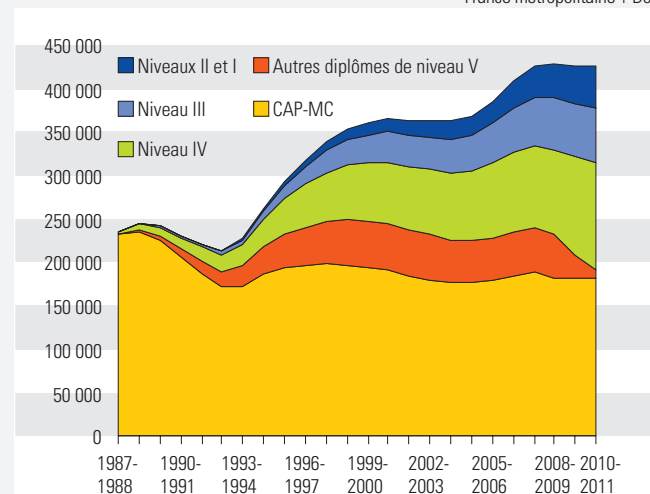
France métropolitaine + Dom

	1990-91	1995-96	2000-01	2005-06	2008-09	2009-10	2010-11
Niveau V	215 274	232 157	245 361	228 613	231 659	209 767	191 857
Niveau IV	13 210	41 327	69 355	86 609	98 470	111 900	123 018
Niveau III	1 319	15 273	35 553	44 233	58 572	59 532	62 074
Niveaux II et I	0	4 777	15 633	26 404	38 949	43 543	49 331
Total	229 803	293 534	365 902	385 859	427 650	424 742	426 280

Source : MEN-MESR-DEPP enquête 51 - Système d'information sur la formation des apprentis (Sifa) au 31 décembre de chaque année

02 Évolution des effectifs d'apprentis selon le niveau de formation (1987-2010)

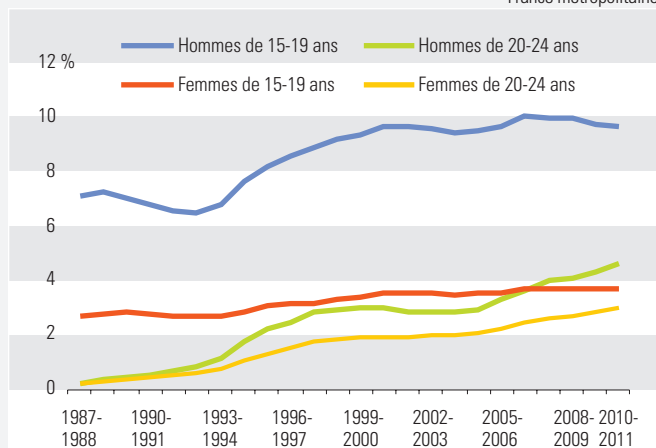
France métropolitaine + Dom



Source : MEN-MESR-DEPP enquête 51 - Système d'information sur la formation des apprentis (Sifa) au 31 décembre de chaque année

03 Évolution des proportions d'apprentis parmi l'ensemble des jeunes âgés de 15-19 ans et 20-24 ans (1987-2010)

France métropolitaine

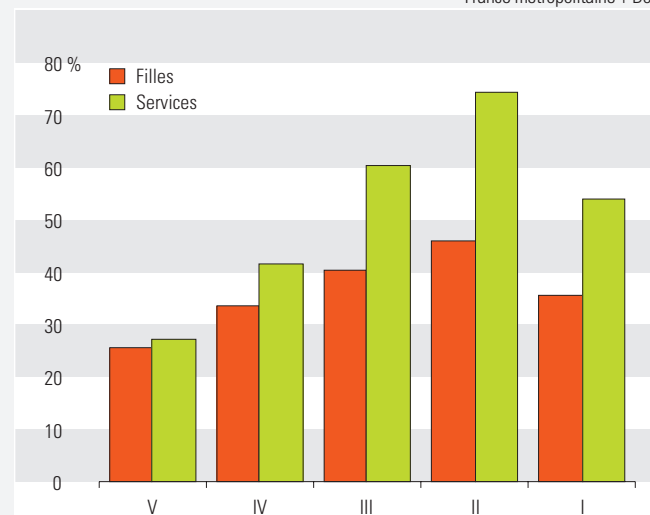


Lecture : en moyenne, 9,7 % des jeunes hommes âgés de 15 à 19 ans sont inscrits en centre de formation d'apprentis en 2010.

Sources : MEN-MESR-DEPP (enquêtes sur les centres de formation d'apprentis), Insee (estimations basées sur les recensements)

04 Part des filles et des spécialités de services selon le niveau des formations en apprentissage (2010-2011)

France métropolitaine + Dom



Source : MEN-MESR-DEPP Système d'information sur la formation des apprentis (Sifa) au 31-12-2010